

Adaptation scolaire

Structures Education Nationale

Enseignements Généraux et Professionnels Adaptés dans le second degré (EGPA)

Ils sont proposés dans 5 collèges du département aux élèves qui « présentent des difficultés scolaires graves et durables auxquelles n'ont pu remédier les actions de prévention, d'aide et de soutien et d'allongement de cycle.

Ces élèves ne maîtrisent pas toutes les compétences et connaissances définies dans le socle commun attendues à la fin des apprentissages fondamentaux et présentent a fortiori des lacunes importantes dans l'acquisition de celles prévues à l'issue du cycle des approfondissement. » (in circulaire n° 2006-139)

L'orientation vers les structures d'enseignements adaptés relève de la compétence de l'Inspecteur d'Académie, DSDEN, après avis de la CDOEASD (Commission départementale d'orientation vers les enseignements adaptés du second degré) et accord des parents ou des représentants légaux de l'élève.

◆ **TARBES :**

Collège Paul Eluard

Rue Maryse Bastié – 65000 Tarbes

N° téléphone : 05. 62.38.96.96

Collège Pyrénées

Boulevard Maréchal Juin – 65000 Tarbes

N° téléphone : 05. 62. 32.90.57

◆ **LOURDES :**

Collège la Serre de Sarsan

Avenue St Exupéry – 65100 Lourdes

N° téléphone : 05. 62.42.76.00

◆ **LANNEMEZAN :**

Collège Gaston Febus

Cité Scolaire – 65300 Lannemezan

N° téléphone : 05. 62.98.09.94

◆ **VIC BIGORRE**

Collège Pierre Mendès France

19 rue du Collège – 65500 Vic Bigorre

N° téléphone : 05.62.31.69.00

Pour connaître les procédures d'accès consulter:

Guide pour le suivi des élèves en difficulté ou en situation de handicap, pages 3 et 4

Doc. IEN CT ASH, 01 juin 2007